Bulletin Municipal

Site Internet : trieux.net

# TRIEUX INFO

N° 426

Rédaction et Imprimerie : Mairie de Trieux | Dépôt légal N° 219 | SEPTEMBRE 2019

# TRIEUX EN IMAGES

**SAMEDI 14 SEPTEMBRE à 16H**

**DIMANCHE 15 SEPTEMBRE de 10H à 12H /14H- 17H30**

Salle Georges Brassens

**ENTREE GRATUITE**

- TOILES
- PHOTOS

**Vous êtes invités au vernissage offert par Art et Culture SAMEDI 14 SEPTEMBRE A 18H.**

- **Rétrospective des principaux événements 2018-19**

**Avec le Club de Peinture Art et Culture et le club Photo numérique**

**En collaboration avec la Municipalité et de nombreuses associations**

# TRIEUX PRATIQUE

**HORAIRES DE LA MAIRIE**
**Lundi – Jeudi et Vendredi : 8h - 12h et 15h – 17h30**
**Mardi : 8h - 12h et 15h – 18h30**
**Mercredi 8h – 12h**
**Permanence Samedi 10h – 12h**
**☎ 03.82.46.56.00 ✉ : accueil.trieux@orange.fr**
**SITE INTERNET : trieux.net**

**Rentrée scolaire :** Lundi 2 septembre accueil à partir de 8h20

**CCAS :** En cas de problèmes contacter Michèle VALLAD en Mairie.

**RECENSEMENT MILITAIRE :** ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Juillet, Août et Septembre 2003** cela vous concerne. Modalités de recensement : Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en mairie, entre leur 16ème anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet www.service-public.fr

# TRI'ANIM

**PÉRISCOLAIRE : 06.73.31.65.11**

*Horaires d'ouverture du Périscolaire (accueil des enfants) :*
**Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi** : 7h-8h30 / 12h-14h / 16h15-18h30
**Mercredi récréatif** : 7h30 – 18h30
**Mercredi Anniversaire** : 14h-16h et 16h30-18h30
**Vacances scolaires** : 7h30-18h30
*Cantine :* **Pour pouvoir accueillir votre enfant, le dossier d'inscription doit être complet.**

## CHANGEMENT DE PRESTATAIRE POUR LA RESTAURATION

Désormais nous serons livrés par l'APEI de Basse-Ham.
COMMANDE DES REPAS **LE LUNDI** DE LA SEMAINE **A** POUR LA SEMAINE **B**, modification possible jusqu'au mercredi de la semaine A avant 10 h pour semaine B.

Toutes les autres modifications (inscription / annulation) devront rester EXCEPTIONNELLES et se faire maximum 48h à l'avance et avant 10h00.

Nous avons fait l'acquisition d'un Logiciel pour la GESTION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE.

Désormais toute inscription périscolaire (MATIN / MIDI ET SOIR) devra être OBLIGATOIREMENT réglée à l'avance, **faute de quoi le planning ne sera pas pris en considération.**

Pour le repas, toutes absences excusées par Certificat médical seront déduites dans le cas contraire NON. Pour l'accueil du matin et du soir, toute absence sera déduite. Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter au 06 73 31 65 11.

## TARIFS 2019-2020

| ***Résident à Trieux*** | | | |
|---|---|---|---|
| **Quotient Familial** | De 0 à 499 | De 500 à 1199 | 1200 et + ou non CAF |
| REPAS MIDI | 6.50 € | 6.90 € | 7.90 € |
| MATIN | 1 € | 1.20 € | 1.70 € |
| SOIR | 1.50€ | 1.80 € | 2.50€ |
| Journée + repas | 11 € | 13 € | 15 € |
| 1/2 journée + repas | 9 € | 11 € | 13 € |
| 1/2 journée | 5.50 € | 6.50 € | 7.50 € |
| **EXTERIEUR** | | | |
| Journée + repas | 13 € | 15 € | 17 € |
| 1/2 journée + repas | 11 € | 13 € | 15 € |
| 1/2 journée | 6.50 € | 7.50 € | 8.50 € |

## COMME À LA MAISON

Après la période des vacances, l'équipe du CALM est heureuse de vous accueillir pour débuter une nouvelle saison. Le 1er repas aura lieu **VENDREDI 20 SEPTEMBRE** avec au menu : crudités, rôti de porc, gratin dauphinois, salade, fromage, tarte et café. Nous vous attendons comme d'habitude midi à la MPT. Toujours le même tarif : 8 €, le même nombre de places : 24 personnes. Inscriptions ☎ 06.09.07.87.14. À bientôt.

# L'INTERCOMMUNALITÉ

Site internet de la communauté de communes
www.coeurdupayshaut.fr

**PISCINE INTERCOMMUNALE DE LANDRES**
☎ 03.82.20.51.29 - site : http://piscineepci.e-monsite.com

**SIRTOM :** ☎ 03.82.20.22.00 www.sirtom.fr
✉ sirtom.54@wanadoo.fr
**Rappel :** Les administrés peuvent se rendre à la déchetterie avec leur véhicule personnel.
Les particuliers sont autorisés à utiliser une camionnette de moins de 3 T 5 sous réserve d'une autorisation préalable des services du SIRTOM.

**DÉCHETS VERTS :** Les vendredis 13 et 27 septembre.

**TRI SÉLÉCTIF** : Les mardis 10 et 24 septembre.
(**Rappel** : les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif). L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille et rentré dès que possible.

# LE SAVIEZ-VOUS ?

## Application CityWall : l'info de Trieux en temps réel
## CityWall, l'information citoyenne à portée de main !

Sélectionnez votre ville et retrouvez en temps réel, toutes les actualités locales, classées dans un fil d'information.
Ne manquez rien de votre ville : Évènements, Alertes... restez connectés à la ville en 1 clic.
Ne manquez rien grâce aux alertes notifications : Si vous acceptez les notifications, la ville pourra vous avertir immédiatement en cas d'alerte ou pour un événement à ne pas manquer.
Pratique : vous pouvez aussi vous abonner à plusieurs villes, et passez d'une ville à l'autre pour suivre l'actualité locale.
L'application CityWall est 100% gratuite et ne collecte aucune donnée personnelle.

Comment vous abonner à votre ville ?

- Téléchargez L'application CityWall® sur votre smartphone.
- Tapez le nom de votre commune ou le code postal.

- C’est parti, vous êtes sur le fil d’information de votre commune.

L’application mobile CityWall permet une entière personnalisation, on peut ajouter et supprimer des services en fonction de ses centres d’intérêts.

# ÉCHOS DE LA CITE

## OUVERTURE DE LA CHASSE SAISON 2019/2020

L'ouverture générale de la chasse en Meurthe et Moselle aura lieu le dimanche **15 septembre 2019 à 8 heures.**
La fermeture générale aura lieu le **29 février 2020** au soir.

**CHASSE DANS LA FORET COMMUNALE DE TRIEUX**

Battues sangliers et chevreuils.
Ouverture du 15/09/2019 au 29/02/2020 uniquement 2 jours dans la semaine, le dimanche étant un jour fixe et le 2ème jour pouvant être un autre jour de la semaine.
Le calendrier des jours de battue est affiché au tableau d’affichage de la mairie.

**CHASSE EN PLAINE**

Battues sangliers dans les maïs depuis le 15/07/2019 et jusqu’à la récolte de ceux-ci uniquement les samedis et dimanches si présence de sangliers dans les maïs.
Le calendrier des jours de battue est affiché au tableau d’affichage de la mairie.
Ouverture générale de la chasse en plaine, le dimanche 15/9/2019 à 8 heures.
Du 15/9/2019 au 20/10/2019. Seuls les samedis, dimanches seront chassés, après le 20/10/2019 tous les jours de la semaine jusqu’à la fermeture générale le 29/02/2020.
Pour le gibier d’eau tous les jours de la semaine en fonction des conditions climatiques et de l’arrêté préfectoral 19/20. (Dates et heures)

**SECURITE**

Promeneurs et vététistes, ne pénétrez jamais dans une forêt si vous voyez sur le chemin d'accès à cette forêt la pancarte " DANGER

CHASSE EN COURS " la mise en place de cette signalisation est obligatoire pour tous les détenteurs de droit de chasse.
Si toutefois vous êtes déjà dans la forêt avant le démarrage de la battue, manifestez immédiatement votre présence, dès que celle-ci sera connue, la battue sera immédiatement arrêtée. Le chef de traque ainsi que tous les chasseurs ont reçu toutes les consignes concernant ce genre de situation.
Ne cherchez jamais à vous dissimuler et ne courrez pas.
D'une façon générale ne portez pas de vêtements dont la couleur se confond avec l'environnement mais porté un gilet fluo jaune/vert.
Lors des battues tous les chasseurs sont équipés d'un gilet fluo
Pour les chasseurs postés et pour les traqueurs « rouge/orange »

**ATTENTION**

La forêt communale de TRIEUX est enclavée entre les forêts communales de SANCY, AVRIL, LOMMERANGE et la forêt domaniale de MOYEUVRE, l'absence de pancarte à l'entrée de la forêt communale de TRIEUX ne signifie pas qu'il n'y a pas de chasse dans les forêts voisines et vice versa.
Il faut consulter les tableaux d'affichage des mairies pour connaître les jours des battues déclarées.
Vous pouvez également connaître les jours de chasse de toutes les associations de chasse de Mthe et Melle en allant sur le site internet de la FDC54. www.fdc54.com (calendrier des jours de chasse)

Le président de L'A.C.C.A
Guy ROYNETTE

## INSCRIPTIONS POUR LE BOIS DE CHAUFFAGE 2019

L'inscription des affouagistes se fera en mairie du 16/9/19 au 01/10/19 inclus.
Uniquement des affouagistes de la commune.
Les affouagistes devront remplir personnellement une déclaration sur l'honneur attestant qu'ils font du bois pour leurs besoins personnels.
Les affouagistes devront fournir un justificatif comme quoi ils utilisent le bois comme moyen de chauffage. (Facture poêle à bois, incère de cheminée) Les affouagistes qui ont déjà fourni ce justificatif n'ont plus à le fournir. **(Pour les nouveaux affouagistes pas de justificatif pas d'inscription).** Chaque affouagiste devra fournir lors de l'inscription une attestation de responsabilité civile

qui le couvre pour une activité bois pour 2019/2020 **(pas d'attestation de RC pas d'inscription)**
Les affouagistes doivent faire eux-mêmes l'abattage, le façonnage et le stérage des bois qui constituent leur lot.
Les affouagistes qui font débarder leur lot par une tierce personne devront remplir la partie débardage sur la feuille de déclaration sur l'honneur.
Les personnes qui se chauffent au bois et qui sont dans l'impossibilité de faire du bois par eux-mêmes pourront le faire réaliser par des affouagistes de la commune, ils rempliront alors la partie prévue à cet effet sur la feuille de déclaration sur l'honneur.
Les affouagistes qui n'ont pas respecté le règlement d'exploitation des affouages en forêt communale ne seront pas inscrits.
Les affouagistes inscrits qui n'auront pas réglé leur facture de bois des années précédentes pour le **15/11/2019** ne seront pas convoqués pour le tirage au sort des lots.

# TRAVAUX

Les nids-de-poule sont causés par le gel et le dégel successifs des routes ainsi que le passage intensif des véhicules.
En hiver, quand il ne gèle pas, l'eau parvient à s'infiltrer sous la chaussée. Si un gel survient par la suite, l'eau infiltrée se transforme en glace et soulève l'enrobé. Lors du dégel suivant, la glace fond et l'eau finit par s'évaporer, créant un trou sous la surface de la route. Quand les véhicules passent à cet endroit-là, l'enrobé s'enfonce peu à peu et un nid-de-poule apparaît.
La réparation ne peut se faire que lorsque les températures remontent et qu'il fait plus sec.
La commune de Trieux attentive aux imperfections de la route, met tout en œuvre pour limiter ceux-ci.
Nous effectuons deux campagnes sur l'année, une courant septembre et une au début du printemps, assurant le rebouchage des nids de poule. Presque 10 tonnes d'enrobés sont ainsi déposées sur nos rues. Même si les employés communaux procèdent au rebouchage des trous en urgence il ne reste pas moins que des nids de poule apparaissent chaque jour.
Nous faisons de notre mieux pour éviter que ceux-ci deviennent un danger pour les usagers même si nous vous conseillons de rester prudent.

**FERMETURE DU BUREAU DE POSTE DU 1er AU 7 SEPTEMBRE POUR CAUSE DE MANQUE DE PERSONNEL. LE BUREAU DE TUCQUEGNIEUX SERA OUVERT ET LE DISTRIBUTEUR SERA ALIMENTÉ.**

**LA MUNICIPALITÉ REMERCIE LES BÉNÉVOLES QUI NOUS ONT ÉPAULÉ POUR LA REMISE EN ÉTAT DE LA COUR DE L'ÉCOLE MATERNELLE**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2019

L'an 2019 et le 17 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de KOCIAK Jean-Claude, Maire

**Présents** : M. KOCIAK Jean-Claude, Maire, Mmes : CIPRIANI Christiane, DURLA Jocelyne, FILLGRAFF Monique, MISKIEWICZ Marie-José, NAGEL Annie, SABBA Bériza, TRIPODI Maria, MM : BARBERIO Antoine, BOSSI Yoann, CERONE Antony, GOURY André, HENRY Pascal, MENGHI Marizio, TELLIER Olivier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MILIZIANO Jennifer à Mme TRIPODI Maria, MM : MASOTTI Sébastien à M. BARBERIO Antoine, PARROTTA Pascal à M. GOURY André, TOMC Claude à M. TELLIER Olivier

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire invite l'assemblée à observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Christian LUTHUN né le 13.09.1938 à Avril décédé le 2 mai 2019. Monsieur Luthun a été élu conseiller municipal du 13 mars 1983 au 12 mars 1989.

Avant d'ouvrir la séance M. KOCIAK demande que soit retiré de l'ordre du jour le point concernant l'acquisition de la parcelle AD4589 à Arcelor Mittal. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BOSSI Yoann

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LE COMPTE DE GESTION 2018

Le compte de gestion est la comptabilité tenue par le receveur municipal. Il est conforme au compte administratif 2018 établi par les services administratifs de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2018.

**DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Le conseil municipal examine le compte administratif 2018.
Les résultats de l'exercice font apparaître un excédent de fonctionnement de 165 312,20 €.

Après examen, Le Maire se retire comme le prévoit la loi.
Le conseil municipal, sous la présidence de Mme Maria TRIPODI, est invité à se prononcer sur le compte administratif 2018.
Le compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2018, soit 137 043,78 € à la section d'investissement, au compte 1068 et la somme de 28 268,42 € à la section de fonctionnement, au compte 002.

**DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2019**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable aux décisions modificatives au Budget Primitif 2019 qui se présentent comme suit :

- Recettes :

| | |
|---|---|
| 001 | + 74,43€ |
| 002 | + 5 743,91 € |
| 024 | + 16 794,64 € |
| 1068 | - 22 612,98 € |

- Dépenses :

| | |
|---|---|
| 0023 | + 5 746,91 € |
| 6411 | - 5 746,91 € |
| 65548 | - 130 000,00 € |
| 7389211 | + 130 000,00 € |

**CONVENTION FINANCIERE RELATIVE À LA COMPETENCE VOIRIE ENTRE LA COMMUNE DE TRIEUX ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DU PAYS HAUT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération en date du 19/12/2018 de la Communauté de

Communes Cœur du Pays Haut portant définition de l'intérêt communautaire, et notamment la restitution aux communes de la voirie non communautaire,
Vu les emprunts contractés par l'ex EPCI du Bassin de Landres afin d'entreprendre des travaux de voirie, dans le cadre de la compétence exercée,
Considérant que les emprunts consacrés à la voirie sont fondus dans un contrat de prêt général et qu'il est impossible de transférer ces contrats pour partie aux communes,
L'intercommunalité propose de récupérer auprès de la commune de Trieux la quote-part de l'emprunt dédiée à la voirie,
Monsieur le maire propose au Conseil Municipal la convention régissant le versement de cette quote-part d'emprunt auprès de Cœur du Pays Haut.
Le Conseil Municipal de Trieux
– Accepte la convention présentée,
– Dit que les crédits de paiement seront prévus aux budgets annuels, jusqu'à extinction de la dette, et s'engage à verser annuellement les échéances,
– Autorise Monsieur le maire à signer la convention et tout document y afférent

**REVISION STATUTAIRE DU CRW**

Le conseil municipal prend connaissance de la révision statutaire du CRW approuvée lors du comité syndical du 15.01.2019.
Les modifications apportées prennent en compte les effets induits pour la loi NOTRé et notamment l'obligation de l'exercice de la compétence GEMAPI par les établissements publics de coopération intercommunale à partir du 1er Janvier 2018.
Les articles modifiés sont les suivants :
- article 1 composition : désignation des intercommunalités
- article 3 compétences : introduction de la compétence GEMAPI
- article 9.1 composition du syndicat : définition des règles de représentativités des intercommunalités
Vu l'évolution statutaire du CRW,
Vu les articles L.2224.7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles D.2224-5-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des

membres présents :
DECIDE d'approuver les nouveaux statuts,
AUTORISE le maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution

## RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SEGILOG

Le Maire informe le conseil municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la Société SEGILOG arrive à échéance et qu'il convient de renouveler celui-ci pour une durée de trois ans.
Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat à intervenir avec la Société SEGILOG.

## SMIVU FOURRIERE DU JOLIBOIS : ADHESION DE LA COMMUNE DE HAUCONCOURT

Le conseil municipal prend connaissance de la délibération du Comité Syndical de la Fourrière du Joli Bois en date du 28 mars 2019 :
- sur l'adhésion de la commune de HAUCONCOURT
Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette adhésion.

## CONTRIBUTION SCOLAIRE COMMUNE D'AUBOUE

Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier en date du 07 Mai 2019 concernant la répartition des charges de fonctionnement des écoles d'AUBOUE et du montant de la contribution demandée à la commune qui s'élève, pour un élève, à 300 € pour un enfant fréquentant une école maternelle ou primaire pour l'année scolaire 2019/2020.
Par délibération du 11 Avril 2019, le Conseil Municipal avait donné un avis favorable au paiement de la contribution scolaire à régler à la commune d'Auboué, mais le montant de cette contribution était erroné. (189,42 € pour un enfant).
Vérifications faites, il apparait que les demandes de dérogations scolaires ont été accordées sous réserves de la gratuité des frais d'écolage, sans la participation financière de la ville de Trieux.
Par conséquent, après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité retire la délibération du 11 Avril 2019 et à l'unanimité donne un avis défavorable au paiement de la contribution scolaire à régler à la commune d'AUBOUE, d'un montant de 600 €, pour deux enfants de Trieux fréquentant l'école d'Auboué.

## TIRAGE AU SORT DES LISTES PREPARATOIRES COMMUNALES DES JURES D'ASSISES POUR 2020

Conformément à la circulaire du 9 avril 2019 de Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle, le conseil municipal procède au tirage au sort à partir de la liste électorale des citoyens qui figureront sur la liste préparatoire du jury criminel pour l'année 2020.

## ANNULATION TITRE DE LOCATION LOGEMENT

Le maire informe le conseil municipal, que suite aux dépenses effectuées par la locataire du logement 2 rue Sainte Barbe pour des travaux de rénovation, il a été décidé, après vérification de l'exécution de ceux-ci, de lui faire don d'un mois de loyer.
Par conséquent, il y a lieu d'annuler le titre N° 344 du 12 avril 2019 d'un montant de 450,00 € concernant le loyer de mai 2019.
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'annulation de ce titre.

## MODIFICATION DU NOMBRE D'AUTORISATIONS DE STATIONNEMENT OFFERTE A L'EXPLOITATION SUR LA COMMUNE DE TRIEUX

Le maire informe le Conseil Municipal que, par arrêté n°156/2017 du 11 janvier 2016, le nombre d'autorisations de stationnement offertes à l'exploitation sur la commune de Trieux a été fixé à 5.

- Dont nombre d'ADS autorisé avant la loi du 12er Octobre 2014 (cessible à titre onéreux selon les conditions définies aux articles L3121-2 et L3121-3 du code des transports) : cinq
- Dont nombre d'ADS autorisé après la loi du 1er octobre 2014 (incessible conformément à l'article L3121-2 du code des transports) : zéro

Considérant son nombre trop important par rapport au nombre d'habitants de la localité, le maire propose de réduire ces autorisations à quatre.
Après discussion du conseil municipal à la majorité (15 voix POUR - 4 abstentions), décide de porter à quatre le nombre d'autorisations de stationnement offertes sur la commune de Trieux :

- dont nombre d'ADS autorisé avant la loi du 12er Octobre 2014 (cessible à titre onéreux selon les conditions définies aux articles L3121-2 et L3121-3 du code des transports) : quatre
- dont nombre d'ADS autorisé après la loi du 1er octobre 2014 (incessible conformément à l'article L3121-2 du code des transports) : zéro

## OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

Monsieur le Maire expose :

VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1er juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT que l'absence de concertation avec les communes forestières et la décision unilatérale de l'État ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

DÉCIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

DÉCIDE d'examiner la possibilité d'une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

## REALISATION D'UN PRÊT AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE

Le Maire rappelle au conseil municipal que le budget primitif 2019 prévoyait un emprunt de 323 123, 55 €, afin de permettre la réalisation des travaux d'investissement 2019.

Le conseil municipal prend connaissance de la proposition de financement de la Caisse d'Épargne pour un montant de 325 000,00 € destiné aux dits travaux d'investissement.
Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- DECIDE la réalisation auprès de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe, Centre d'Affaires Nord Lorraine, 57000 METZ, d'un prêt de 325 000,00 € à taux fixe, aux conditions suivantes :

| | |
|---|---|
| Durée : | 15 ans |
| Taux fixe : | 1,46 % |
| Périodicité : | Trimestrielle |
| Amortissement : | Progressif |
| Base de calcul : | 30/360 |
| Frais de dossier : | 450 € |

- AUTORISE le Maire à signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Épargne Grand Est Europe.

**LABEL LIRE ET FAIRE LIRE**

La commune de Trieux souhaite obtenir le label "Ma commune aime lire et faire lire"
Pour cela, elle souhaite s'engager à promouvoir la lecture sur son territoire en favorisant le développement du programme Lire et Faire Lire en :
- Communiquant sur les actions menées par les bénévoles pour valoriser et développer la mise en place du programme,
- Incitant au partenariat avec les bibliothèques de lecture publique,
- Associant les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales,
- Associant les bénévoles lecteurs aux actions intergénérationnelles locales,
- En permettant aux bénévoles de suivre des formations sur la commune.
Le CONSEIL MUNICIPAL vu le dossier de candidature, à l'unanimité :
ADOPTE LE DOSSIER DE CANDIDATURE
AUTORISE LE MAIRE ou son représentant demander le label pour une durée de 2 ans et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

**SUBVENTIONS 2019**

Le conseil municipal prend connaissance des propositions de subventions élaborées lors du vote du Budget Primitif 2019.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité décide l'attribution des subventions 2019 telles que définies ci-dessous étant, bien entendu, qu'elles ne seront mandatées que si les bilans moraux et financiers sont parvenus en Mairie.

| ASSOCIATIONS | SUBVENTIONS 2019 EN € |
|---|---|
| ACPG-CATM | 300 |
| TRIOTHEQUE | 1 550 |
| DONNEURS DE SANG | 150 |
| CLUB LOISIRS ET SOURIRES | 400 |
| EDAT | 4 700 |
| AUDUN LE ROMAN DYNAM HAUT | 100 |
| HARMONIE MUNICIPALE | 2 000 |
| LES PETITES MAINS | 530 |
| ECOLE DE MUSIQUE | 2 700 |
| SECOURS CATHOLIQUE | 150 |
| ASTT | 2 400 |
| SAPEURS POMPIERS | 1 270 |
| JEUNES SAPEURS POMPIERS | 300 |
| LA BROQUERIE | 150 |
| TRIEUX 63 | 100 |
| L'IMPULSION TUCQUENOISE (GYM) | 100 |
| U N SOUFFLE UN SOURIRE | 100 |
| CERCLE D'HISTOIRE | 150 |
| ART ET CULTURE | 250 |
| GARDON TRIOTIN | 250 |
| SQUADRA FLECHETTES | 100 |
| COMITE DES FETES | 250 |
| FSGT | 100 |
| ACCA | 100 |
| BASKET TUCQUEGNIEUX | 100 |
| CH BRIEY STRUCTURE JEUX ENFANTS | 100 |

**Questions diverses :**

Le maire propose que la médaille de la ville soit remise à Madame Rose ANGELINA, DGS, lors de son départ en retraite.

# ÉTAT CIVIL

**Naissances** :

- Enzo HAMMERMANN LECLERC né le 04/06/2019 à BRIEY.
- Luna COLLIGNON née le 05/07/2019 à BRIEY.
- Jules ROUTA né le 21/07/2019 à VERDUN.
- Téa FANGMANN née le 30/07/2019 à BRIEY.

*La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs sincères félicitations aux parents et souhaitent la bienvenue aux nouveau-nés.*

**Mariages :**

- Virgil BECONCINI et Jordane PETIT le 22/06/2019.
- Christophe BURTIN et Marie-Rose TIMPANO le 29/06/2019.
- Davy AMBLARD et Yolaine PALAORO le 06/07/2019.
- Grégory HENZEL et Aurore LECLERC le 06/07/2019.
- David CAPUTO et Sophie Emmanuelle SALVI le 17/08/2019.

*La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs sincères félicitations aux Jeunes Mariés.*

**Les avis de décès de la commune sont affichés dans le panneau situé devant la Mairie.**

**Décès dans la commune :**

- Etienne, Gérard GIRARDI né le 14/03/1958 à VILLERUPT décédé le 23/06/2019 à HAYANGE.
- Ginette, Andrée, Jacqueline HUMILIÈRE Vve LAGARDE née le 17/09/1929 à AUDUN-LE-ROMAN décédée le 19/07/2019 à BRIEY.
- Micheline OSSÉNA Vve KOPKA née le 08/08/1934 à TRIEUX décédée le 02/08/2019 à VANTOUX.

**Décès hors commune :**

- Stanislaw SLOWIK né le 02/01/1934 à TRIEUX décédé le 19/06/2019 à BOULAY.
- Marie BARTHEL née PEDROCCHI née le 02/01/1927 à ROUETA (Italie) décédée le 27/06/2019 à NIEUL (Haute-Vienne).

- Dominique, Italo GIACOMINI né le 01/06/1931à TRIEUX décédé le 03/07/2019 à PARIS 11ème.
- Elda DAMIN née le 04/12/1929 à TRIEUX décédée le 17/07/2019 à VERDUN.
- Danielle HERGUEUX née le 14/05/1951 à TRIEUX décédée le 08/07/2019 à VERDUN.
- Romilde, Germaine MUSSA PERETTO née le 20/05/1927 à TRIEUX décédée le 31/07/2019 à TOULOUSE (Haute-Garonne).
- Francine, Jeanne DZIURLA née le 30/01/1945 à TRIEUX décédée le 31/07/2019 à LE COLLET-DE-DEZE (Lozère).
- Odette FILLGRAFF née le 28/09/1928 à TRIEUX décédée le 08/08/2019 à LE PUY-SAINTE-RÉPARADE (Bouches du Rhône).

*La commission de l'Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.*

**Une petite précision** : dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n'inscrivons que les date des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

# TRIEUX CONTACT

- Mr et Mme BARTHEL François de THISE (Doubs) nous ont fait parvenir 30 € pour l'envoi de Trieux Info et nous écrivent « Nous apprécions beaucoup votre petit bulletin d'informations et nous souhaitons que vous continuiez à nous l'envoyer. »

- Don anonyme de 15 €.

# LA VIE ASSOCIATIVE

**RELAIS DES ASSISTANTES**
**MATERNELLES INTERCOMMUNAL la « Mes-Anges »**
Parents ou Assistantes Maternelles
Inscriptions obligatoires avant chaque animation☎0967424923
ou animram@coeurdupayshaut.fr
**Vendredi 6 septembre : de 10h à 12h au périscolaire**
**Empilement et puzzles**

# LA VIE PAROISSIALE EN SEPTEMBRE

Abbé Robert MARCHAL ☎03.82.21.29.16 ou paroisse-sje@orange.fr Accueil : Les mercredis et samedis de 10h à 12h ou sur rendez-vous, au presbytère 4 rue Lucien MICHEL à AUDUN-LE-ROMAN

| | **SEPTEMBRE** | |
|---|---|---|
| Dimanche 1er | Messe 9h30 | Tucquegnieux-Village |
| Samedi 7 | Messe 18h30 | Tucquegnieux-Marine |
| Dimanche 8 | Messe 9h30 | Sancy |
| Samedi 14 | Messe 18h30 | Tucquegnieux-Marine |
| **Dimanche 15** | **Messe 9h30** | **TRIEUX** |
| Samedi 21 | Messe 18h30 | Tucquegnieux-Marine |
| Dimanche 22 | Messe 9h30 | Bettainvillers |
| Samedi 28 | Messe 18h30 | Tucquegnieux-Marine |
| Dimanche 29 | Messe 9h30 | Audun-le-Roman |

## INSCRIPTIONS AU CATÉCHISME

Votre enfant est né en 2011 (ou avant), inscrivez-le dès maintenant au catéchisme. Votre démarche peut se faire par téléphone à la paroisse au 03.82.21.29.16 ou chez Suzanne Devaux au 03.82.20.40.23 ou paroisse.sje@orange.fr
Des réunions pour les parents auront lieu à la rentrée 2019-2020 pour répondre à toutes les questions pratiques.

# À TRIEUX EN SEPTEMBRE

| | |
|---|---|
| Samedi 7 | MPT : Concours de Tarot avec le CDF |
| Samedi 14 et dimanche 15 | MPT : Trieux en images avec Art et Culture |
| Vendredi 20 | MPT : Repas « Comme à la Maison » avec Tri'Anim |
| Samedi 21 et dimanche 22 | MPT : Exposition de peinture avec le CDF |
| Samedi 28 | MPT : Loto aves Les Petites Mains |
| Dimanche 29 | MPT : Bourse aux livres avec la Triothèque |

# LA TRIOTHÈQUE

Comme nous vous l'avions annoncé dans le Trieux Info de cet été, la rentrée de la Triothèque sera marquée par deux nouveautés :

- D'une part, un **partenariat** avec l'association **Lire et Faire lire** : des bénévoles de l'association viendront dans les locaux de la Triothèque faire la lecture aux personnes qui se seront préalablement inscrites en Mairie ou à la Triothèque. De plus amples détails concernant les modalités d'inscription vous seront prochainement communiqués (notamment à la rentrée, par l'école primaire de Trieux). Début de l'activité mercredi 18 septembre à 13h30. (Pendant l'activité la présence des parents est obligatoire).
- D'autre part, une **soirée contes** qui aura lieu le **vendredi 25 octobre** à partir de **19h30** à la **Maison Pour Tous** (ouverture des portes à 19h). Nous serons heureuses d'y accueillir **Mireille** qui nous proposera **les Contes de la Gobelette**. Pour l'occasion, nous vous demanderons une petite participation de 1€ (entrée libre pour les moins de 3 ans).

Nous renouvelons également notre **Bourse aux Livres**. Cette année, elle aura lieu le **dimanche 29 septembre** 2019 **de 9h à 17h** à la **Maison Pour Tous** (arrivée des exposants à partir de 8h).
Tarif : **3€ la table** (chèque de caution de 10€ restitué en fin de journée si présence active jusque 17h).
Petite **restauration** sur place.
Réservation au : **06 07 87 92 24** (à partir du **21 juillet** et jusqu'au **22 septembre**).
Nous vous rappelons les horaires des permanences de la Triothèque :

- Tous les mardis de 16h30 à 18h
- Tous les mercredis de 13h à 14h30
- Tous les vendredis de 16h30 à 18h

Nous maintenons également les nocturnes :

- Les **deuxièmes lundis** de chaque mois
- Les **derniers jeudis** de chaque mois

Soit pour le mois de septembre, le **lundi 9 septembre** et le **jeudi 26 septembre**.
Un petit rappel de notre nouvelle adresse : rue du Dauphiné (ancien centre Louise Michel)

# CLUB LOISIRS ET SOURIRES

Dans notre société actuelle, on pense que l'âge de la retraite rime avec inutilité, poids pour l'autre....

Les séniors sont laissés de côté et la solitude vient frapper à leur porte ; la monotonie peut alors s'installer.
Certains s'ennuient, les membres de leur famille n'étant pas toujours disponibles.

L'isolement peut être responsable de divers maux.

Au-delà de cette volonté de rompre la solitude un nouveau club vous est proposé afin de rompre avec la solitude en proposant des moments conviviaux, lutter contre le vieillissement, des activités de détente, d'apprentissage, de découverte, de rencontres...

Une l'équipe de bénévoles dynamiques sera disponible pour développer différentes activités et permettre à chacun de trouver une raison de sortir de chez soi : jeux, multimédia, développement et maintien des compétences, réunions festives, activités physiques, conférences, rencontres intergénérationnelles...

Nous vous accueillerons dès mardi 10 septembre à 14h30 à la salle BONINSEGNA. Nous attendons avec plaisir vos propositions pour partager un bon moment. Pour tous renseignements vous pouvez me contacter 06.15.84.69.53.

Claire

# HARMONIE MUNICIPALE

L'Harmonie recherche des musiciens (anciens ou nouveaux habitants) pour venir renforcer ses rangs. Si vous vous sentez à venir nous rejoindre, les répétitions se font les samedis après-midi de 17h à 19h ou nous joindre par téléphone au 06.28.23.59.44.

Notre répertoire n'est pas composé que par les cérémonies patriotiques il offre au public toutes sortes de répertoires. Si votre passion musicale se réveille vous êtes les bienvenus.

# ASTT

Les entrainements de foot ont repris, on vous attend nombreux ! Tous les renseignements sur trieux.net, sur CityWall ou auprès de Tony BARBERIO 0670264377 et Emmanuel DEMOLIN 0682643627.

# COMITÉ DES FÊTES

Le club de scrabble reprendra ses activités le Mardi 10 septembre à 20h30 à la salle Constant BONINSEGNA.

Le Comité des Fêtes avec son club de peinture vous présente et vous invite à son exposition peintures sur toiles qui aura lieu à la salle G. BRASSENS le samedi 21 et le dimanche 22 septembre. L'entrée est gratuite.

# REPRISE DES ACTIVITES ART ET CULTURE

**AU CENTRE LOUISE MICHEL SALLE RAYMOND GIVE**

**CLUB DE PEINTURE SUR TOILE, AQUARELLE**
LE LUNDI 9 SEPTEMBRE DE 14H À 16H (8€/mois)

**VANNERIE DE JOURNAL**
MARDI 3 SEPTEMBRE DE 19H30 à 21H 30
(Enfants 20€/mois – adultes 25€/mois)

**CUISINE THEMATHIQUE 1 VENDREDI SUR DEUX**
VENDREDI 7 SEPTEMBRE A PARTIR DE 17H30 - 20€/ pour l'année

**À LA MAISON POUR TOUS SALLE GEORGES BRASSENS**

- **FAC (fessiers abdos cuisses)** : LUNDI 9 SEPTEMBRE : 18H à 19H
- **PILOXING** : LUNDI 9 SEPTEMBRE : 19H à 20H
- **BABY DANCE** : MERCREDI 11 SEPTEMBRE : 16H30 à 17 H30
- **GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN**
  JEUDI 12 SEPTEMBRE : 17H15 à 18H 15

Tarifs (licence comprise) baby dance 90€/an - Gym douce : 99€/an,
FAC PILOXING 150€/an

***Pour toute activité, une séance découverte est offerte***

***Facilités de paiement accordées, chèques vacances et coupons sports acceptés***

***RENSEIGNEMENTS***

***07.89.89.84.91 Email : trieux.art.culture@wanadoo.fr***

La triothèque organise une bourse aux livres et multimédia
(disques, jeux vidéo,CD)

**le dimanche 29 septembre 2019**
**de 9h00 à 17h00**

**Salle des fêtes à TRIEUX**

Restauration salée et sucrée sur place

*Inscription à partir du 21/07/2019 au 06 07 87 92 24*

*Le comité des fêtes de Trieux organise*

# TOURNOI de TAROT

# TRIEUX

**7 Sept 2019**

**Salle Georges Brassens**

## 1er PRIX : 10,00 € / TABLE

**6 livrets + LOTS DIVERS**

**5 MANCHES de 8 DONNES (50 mn)**

2ième Prix : 6,00 € / Table
3ième Prix : 4,50 € / Table
4ième Prix : 3,00 € / Table
5ième Prix : 2,00 € / Table
6ième Prix : 1,50 € / Table

**LE PREMIER DE CHAQUE MANCHE**

**REMPORTE UN JAMBON**

© Roidepique 2019

**200 Places maximum**

**Tous les joueurs récompensés**

**Jambons - Filets garnis**

**Lots de vins - etc...**

**ENGAGEMENT 20 €**

**Inscriptions : 13h00**

**Concours : 15h00**

**Petite restauration sur place**